

Pratiques commerciales trompeuses & PFAS : FNE, Générations Futures et l'ACLC portent plainte contre SEB / TEFAL

Dans [une campagne publicitaire de 2024](#) mais aussi sur son site internet aujourd'hui, Tefal, marque du groupe SEB, assure que les revêtements antiadhésifs de ses poêles sont reconnus comme sûrs car contenant du PTFE (polytétrafluoroéthylène) et non des PFOA, d'autres PFAS interdits. Elle omet de mentionner le risque de rejets dans l'environnement de substances en raison de l'utilisation de PTFE, tout au long du cycle de vie des produits ainsi que les risques sur la santé lors de l'utilisation des poêles de la marque. France Nature Environnement (FNE), Générations Futures et l'Association citoyenne et laïque des consommateurs (ACLC) déposent plainte pour pratiques commerciales trompeuses devant le parquet de Paris et fournissent plusieurs études scientifiques contredisant la communication de SEB.

Une campagne publicitaire pour décrédibiliser la proposition d'interdiction des PFAS dans les poêles et une communication approximative sur internet

En avril 2024, la [loi visant à protéger la population des risques liés aux substances per- et polyfluoroalkylées \(PFAS\)](#) était débattue au parlement. Dans sa première mouture, cette loi prévoyait notamment l'interdiction des PFAS dans les ustensiles de cuisine. Tefal, marque devenue célèbre grâce à ses poêles en [téflon](#) dont une partie de la gamme contient des PFAS, ne l'entend pas de cette oreille allant jusqu'à faire venir [des cars de salarié-es](#) afin de demander le retrait de [la loi](#) sous couvert de préserver les emplois. Tefal ose même [une campagne publicitaire](#) déferlant sur les espaces d'affichage. Le message indiqué, au côté d'une personne souriante se préparant à manger n'est autre que : "Nos revêtements antiadhésifs sont reconnus comme sûrs".

Or, à différentes étapes de son cycle de vie, lors de sa production, sa destruction ou du recyclage par exemple, le PTFE peut générer des PFAS problématiques. Il en va de même lors de son utilisation, de sorte que l'innocuité des produits n'est pas démontrée, bien que mise en avant dans cette campagne ainsi que [sur le site internet de la marque](#).

En 2025, la loi interdisant les PFAS dans certains produits est adoptée sans mention des ustensiles de cuisine. Tefal, grâce à ses pratiques commerciales trompeuses, a réussi à faire primer son modèle économique sur la santé et l'environnement.

S'assurer que de telles campagnes publicitaires ne soient plus possibles au vu des enjeux sanitaires afin de défendre les consommateur·ices

FNE, Générations Futures et l'ACLC, portent plainte contre SEB France pour pratiques commerciales trompeuses liées à la santé et à l'environnement. Plusieurs arguments étayent cette plainte. Tout d'abord, le [Centre international de recherche contre le cancer \(CIRC\)](#) conclut sur l'insuffisance de données pour classer le PTFE en tant que cancérogène, mais ne se prononce pas sur l'absence de cancérogénicité ni sur le fait que le PTFE est "sûr".

Aussi, il a été prouvé que le PTFE peut perturber des voies métaboliques à l'échelle cellulaire : [une étude](#) en Corée du Sud parue en novembre 2023 met en évidence que les microparticules de PTFE génèrent des effets nocifs sur la santé tels que des inflammations.

Enfin, l'EFSA alerte en [2018](#) et [2020](#) sur le fait que les revêtements en PTFE peuvent relarguer des traces de PFOA lors d'un usage usuel. Rappelons que le PFOA est une substance classée comme "cancérogène pour l'homme" (Groupe 1) en 2023. Même si le PFOA a été retiré du processus de fabrication depuis, il a été remplacé par d'autres PFAS et il est donc abusif d'affirmer que l'EFSA reconnaît le PTFE comme un matériau ne présentant pas de danger pour la santé humaine.

Anne Roques, juriste de FNE : *“À cause de ce lobbying intense, les ustensiles de cuisine ont été retirés de la proposition de loi. Les PFAS, en dépit des dangers qu'ils représentent et alors même qu'il existe depuis de nombreuses années des alternatives, pourront continuer à polluer nos ustensiles. Il est inadmissible de communiquer de cette manière alors que la santé des populations, particulièrement des travailleuses et travailleurs, et de l'environnement est en jeu. Tefal doit rendre compte et être sanctionné.”*

Kildine Le Proux de La Rivière, pharmacienne et ingénieure chimiste de Générations Futures : *“Compte tenu de leur extrême persistance, les PFAS contaminent les eaux, les sols, l'air sans oublier nos aliments. L'étude de biosurveillance Esteban, menée par Santé publique France entre avril 2014 et mars 2016, établissait déjà que 100 % des enfants et des adultes étudiés étaient exposés aux PFAS. Les polymères PFAS, incluant ceux présents dans les ustensiles de cuisine, sont des sources majeures d'émission de PFAS tout au long de leur cycle de vie, depuis la production jusqu'à la gestion des déchets. Toute publicité visant à minimiser les impacts environnementaux et sanitaires des polymères PFAS ou à éluder la présence de PFAS dans les produits de consommation doit être bannie.”*

CONTACTS PRESSE

- Anne Roques, Juriste chez France Nature Environnement : 07 57 49 30 62 / anne.roques@fne.asso.fr
- Laura Chiron, Cheffe de projet chez France Nature Environnement : 07 69 71 93 46 / laura.chiron@fne.asso.fr
- François Veillerette, Porte-parole de Générations Futures : 06 81 64 65 58 / francois@generations-futures.fr
- Claude Rico, Association citoyenne et laïque des consommateurs : clauderico34@gmail.com